

Zone d'aménagement concerté: les réunions enclenchées avec les habitants

Publié le 21/12/2015 (La Voix du Nord) PAR E. B.

La future zone d'activités sur la commune de Wargnies-le-Grand, non loin de la RD 649, a été déclarée d'intérêt communautaire. Les procédures d'urbanisme se poursuivent sur cette zone qui devrait aboutir à terme, à un dépôt de création puis de réalisation. En attendant, les habitants sont invités à faire part de leur réflexion.



Dès le mois de septembre, un premier diagnostic aux fouilles préventives a été réalisé par des archéologues de l'INRAP. Le bureau d'études en aménagement du territoire, Qualivia, a été mandaté pour définir les procédures d'urbanisme réglementaires. Il a été associé à une agence d'architecture. La zone en question, dont est propriétaire la CCPM sur 4 hectares, prend désormais la forme de zone d'aménagement concerté. Parallèlement, la CCPM a répondu à un appel à projets pour la création d'un village d'artisans. Il s'agirait là de construire des cellules modulables, permettant d'accueillir de très petites entreprises, un showroom, en plus de lots libres, non figés. « *Les artisans ont du mal à rester sur le territoire lorsqu'ils cherchent à s'agrandir. L'idée est de donner l'envie à des artisans extérieurs de s'installer sur cette zone, de créer de l'activité, et faire travailler les artisans locaux* », souligne Élisabeth Debruille. Apporter de l'emploi, en somme.

L'originalité de cette procédure d'urbanisme tient au fait que les riverains ont été associés une première fois à une réunion de concertation. Une deuxième a été programmée jeudi soir à la salle des fêtes de Wargnies-le-Grand. L'objectif est bien d'associer la population pour définir à terme un futur cahier des charges. Aménagement paysager, architecture, voiries... c'est autour d'ateliers que jeudi soir, les participants ont été invités à pousser la réflexion, sous forme de puzzle à constituer. L'idée d'une placette au bout d'une voie de retournement a fait son chemin. Tout comme cette idée d'intégrer sur une zone dédiée un marché de produits frais. Ou encore, d'intégrer pourquoi pas un cheminement piétonnier... Ouvrir des vitrines sur certaines cellules, mais visibles des axes routiers, ou éviter toute activité liée à l'alimentaire, intégrer des services de proximité... voilà quelques-unes des pistes de réflexion émanant des premières réunions auxquelles a été associée la population. « *L'idée est que les riverains s'approprient le projet. Lors de la première réunion de concertation, ils ont d'ailleurs été étonnés qu'on ne leur présente pas le projet abouti. Juste un terrain nu* », relève Élisabeth Debruille, vice-présidente à la CCPM. Deux autres réunions de concertation seront planifiées l'an prochain. Avis à la population est lancé !